

# Agent de surveillance de la voie publique (ASVP) h/f

**Cadre d'emploi : Adjoint technique – catégorie C**

**Direction des Sports et de la Citoyenneté - Service : Prévention**

Le service de la Prévention assure les missions de prévention relatives à la tranquillité publique, et à la sécurité des publics fragiles (enfants, jeunes, seniors), dans le cadre de la politique municipale, et spécifiquement du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville de Mitry-Mory.

Sous l'autorité du Responsable du service Prévention et Coordonnateur du CLSPD, l'ASVP a en charge la mise en œuvre de la politique municipale en matière de sécurité et de prévention, en ayant un rôle déterminant de représentation de la collectivité vis-à-vis des habitants.

## **Missions principales :**

### **Mettre en œuvre la politique municipale en matière de sécurité et de prévention**

- Sécuriser les entrées et sorties des établissements scolaires, l'accès aux cérémonies officielles et aux manifestations municipales ;
- Surveiller les espaces publics, les parkings, le respect des règlements et des arrêtés municipaux ;
- Participer aux actions de citoyenneté et de prévention réalisées dans le cadre du service et du CLSPD ;
- Assurer la surveillance des voies publiques ;
- Surveiller et relever les infractions à l'arrêt et au stationnement ;
- Faire respecter la réglementation relative à l'affichage du certificat d'assurance ;
- Faire respecter la réglementation liée aux nuisances sonores.

### **Contribuer à la représentation de l'Institution et du service**

- Assurer les sessions de sensibilisations à la sécurité routière dans les écoles
- Accueillir, informer et orienter la population

### **Assurer la gestion administrative relative à ses missions, à savoir**

- Rendre compte quotidiennement des missions ;
- Garantir l'information et le suivi auprès de la hiérarchie et des partenaires ;
- Rédiger les comptes rendus des missions.

## **Profil et compétences :**

Connaissance du Code de la Route,  
Connaissance des pouvoirs de Police du Maire et des différents Codes réglementant l'activité des A.S.V.P.,  
Polyvalence, esprit d'équipe et maîtrise de soi indispensable,  
Sens du contact et de l'écoute,  
Être en mesure d'analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées, à analyser une situation imprévue,  
Capacité à rendre compte par oral et par écrit (qualités rédactionnelles),  
Connaissances de l'outil informatique et des outils bureautiques,  
Aptitudes à rendre compte de son activité et à rédiger un rapport à son supérieur hiérarchique direct.

### Obligations du poste :

Dans l'idéal, agrément et assermentation liés aux prérogatives du poste  
Permis B indispensable  
Déplacement en VL, en vélo, ou à pied  
Travail en équipe, par tous les temps, sur la voie publique  
Très grande disponibilité  
Port d'une tenue spécifique  
Suppléant ponctuel des appariteurs

### Organisation du travail :

37 h 30 par semaine, en alternance pour assurer les missions du lundi au samedi.  
Temps de formation obligatoires.  
Horaires irréguliers, amplitude et rythme de travail variables : soirées, week-end, jours fériés, selon les nécessités de service.

Poste à pourvoir par voie statutaire ou contractuelle (3-2).

## **Rémunérations et avantages :**

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle  
Comité d'action sociale et culturelle  
Participation de l'employeur aux mutuelles santé et prévoyance maintien de salaire.

### **Date limite de candidature : le 20 juillet 2023**

Candidatures à adresser à : Madame le Maire, par voie postale ou par messagerie électronique : [mairie@mitry-mory.fr](mailto:mairie@mitry-mory.fr)